

COMMUNE de RUSIO (Haute-Corse)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte 14 mai 2018

Suivant acte reçu par Me Paule VILLAONVA, Notaire à CORTE (20250) 9 Avenue Baron Mariani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Melle Annonciade Catherine OPPISI, demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE (10100) 66 Avenue de la Liberté, née à RUSIO (20244), le 29 avril 1923, célibataire, est propriétaire des biens ci-après désignés : à RUSIO 20244 lieudit Rusio dans une maison à usage d'habitation, cadastrée section A numéro 290 d'une superficie de 715m², les lots suivants : le lot n° 10 (pour 1/12^{ème} en pleine propriété) un séchoir, le lot n°13 au rez-de-chaussée, une pièce. Le lot n°14 au premier étage, un balcon sur lequel se trouve un WC et une salle d'eau. (ces 2 lots pour la totalité en pleine propriété).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude provent.villanova@notaires.fr